

## Informations importantes M&G (Lux) Investment Funds 1 (la « Société »)

### Ce document est important et demande toute votre attention

L'objet de notre courrier est de vous informer des modifications apportées à plusieurs compartiments de la Société (les « Fonds »), dans certains desquels vous détenez des participations. Aucune action de votre part n'est nécessaire, toutefois, nous vous recommandons de lire attentivement toutes les sections susceptibles de vous concerner.

Toutes les modifications sont reflétées dans une version mise à jour du Prospectus disponible sur notre site web [www.mandg.com](http://www.mandg.com) ou en contactant notre service client à l'aide des coordonnées ci-dessous. Vous devriez également vous reporter au Prospectus pour en savoir plus sur les risques associés au(x) Fonds dans lesquels vous détenez des participations.

D'autres modifications qui ne sont pas mentionnées dans le présent courrier ont pu être apportées au Prospectus.

Veuillez noter que les objectifs d'investissement, les politiques d'investissement et les approches d'investissement présentés dans ce document sont traduits de la version originale en anglais, dont les termes figurent dans la dernière version juridiquement applicable du Prospectus en anglais approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). La version originale en anglais doit prévaloir sur toute traduction dans toutes les circonstances.

Veuillez noter qu'une partie des Fonds mentionnés dans ce courrier peuvent ne pas être enregistrés et/ou autorisés à la distribution dans votre pays. L'objet de ce courrier est d'informer les actionnaires ayant déjà investi dans un ou plusieurs des Fonds présentés dans ce document. Ce courrier ne doit donc pas être considéré ou lu comme ayant une visée commerciale.

Les termes définis utilisés dans cette lettre ont la même signification que dans le Prospectus de la Société, sauf si une définition différente est donnée ci-après.

#### **Modification de votre investissement**

Vous avez la possibilité de vendre vos parts dans l'un quelconque des Fonds affectés par les modifications, ou de les échanger gratuitement contre celles d'un autre compartiment de la Société, à tout moment antérieurement ou postérieurement aux modifications apportées conformément à nos Conditions générales.

#### **Pour plus d'informations**

En cas de doute quant aux mesures à prendre ou pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel M&G ou, pour toute question d'ordre opérationnel, notre équipe du service client par e-mail à l'adresse [csmandg@caceis.com](mailto:csmandg@caceis.com) ou par téléphone au +352 2605 9944. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00. Par souci de sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et surveillés.

Veuillez noter que nous ne sommes pas en mesure de vous donner des conseils en matière d'investissement. En cas de doute concernant la portée de ces modifications, veuillez demander l'avis d'un conseiller financier.

Le 29 février 2024

## TABLE DES MATIÈRES

1	Modifications apportées à M&G (Lux) Global Corporate Bond Fund	3
2	Modifications apportées à M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund et à M&G (Lux) Emerging Markets Hard Currency Bond Fund	7
	Annexes	10
A.	Comparaison des informations actuelles et révisées du Prospectus de <b>M&amp;G (Lux) Global Corporate Bond Fund</b>	10
B.	Comparaison des Frais de gestion annuels actuels et révisés de <b>M&amp;G (Lux) Global Corporate Bond Fund</b>	14
C.	Comparaison des informations actuelles et révisées du Prospectus de <b>M&amp;G (Lux) Emerging Markets Bond Fund</b>	15
D.	Comparaison des informations actuelles et révisées du Prospectus de <b>M&amp;G (Lux) Emerging Markets Hard Currency Bond Fund</b>	18

Vous remarquerez que les termes employés dans les Annexes diffèrent de ceux figurant dans les Documents d'informations clés du Fonds (les DIC)\*. Cela s'explique par le fait que le Prospectus décrit l'étendue complète des outils à la disposition de chaque gestionnaire de fonds ainsi que les limites dans le cadre desquelles ils doivent être utilisés, tandis que les informations figurant dans les DIC(I) fournissent une description plus brève. Les DIC(I) basés sur les nouvelles informations du Prospectus des Fonds seront disponibles pour consultation sur le site [www.mandg.com](http://www.mandg.com) à la date à laquelle les modifications prendront effet.

\* Ou Documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) pour les investisseurs britanniques

## 1. Modifications apportées à M&G (Lux) Global Corporate Bond Fund (le « Fonds »)

Si vous n'êtes pas Actionnaire du Fonds, vous n'avez pas besoin de lire cette section.

À compter du **mercredi 29 mai 2024** (la « **Date de prise d'effet** »), nous allons apporter les modifications suivantes au Fonds :

- I. Introduction d'un ensemble d'exclusions environnementales, sociales et de gouvernance (« **ESG** »), avec obligation (i) d'avoir au moins 70 % du portefeuille du Fonds aligné sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales spécifiques (« **E/S** »), et (ii) de détenir un minimum de 20 % de participations dans des investissements durables et de tenir compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité<sup>1</sup>. Le Fonds cherchera également à réaliser des investissements qui répondent aux critères ESG, en appliquant une Approche d'exclusion.

Ces modifications conduiront à un changement de classification du Fonds, qui deviendra de fait un fonds relevant de l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), qui concerne les fonds promouvant des caractéristiques E/S, tout en appliquant de bonnes pratiques de gouvernance. Le Fonds sera également reclassé dans la catégorie « Planet+/ESG Enhanced », conformément aux classifications ESG du Gestionnaire d'investissement.

- II. Modification de la Stratégie d'investissement du Fonds visant à se concentrer sur la génération de rendements principalement par le biais d'une sélection de crédits individuels. Cette approche diffère de l'approche actuelle, qui repose sur la combinaison d'une sélection de crédits et sur l'évaluation par le Gestionnaire d'investissement d'un certain nombre de facteurs macroéconomiques. En conséquence de ce changement de stratégie, le Fonds sera renommé « **M&G (Lux) Global Credit Investment Fund** ».
- III. Modification de la Politique d'investissement du Fonds afin d'introduire une notation de crédit minimale de B- (ou équivalente), qui s'appliquera au moment de chaque achat de titres par le Fonds. Ce changement permettra de faire correspondre le Fonds aux exigences de certains investisseurs.
- IV. Réduction des Frais de gestion annuels (Annual Management Charge ou « **AMC** »), qui font partie du Montant des frais courants (Ongoing Charge Figure ou « **OCF** »), pour toutes les catégories d'actions du Fonds.

Les informations contenues dans le Prospectus du Fonds seront modifiées afin de refléter les modifications. Une comparaison complète est disponible à l'Annexe A, à la fin de la présente lettre. Quant aux détails des modifications, vous les retrouverez ci-dessous.

**L'objectif d'investissement du Fonds, qui consiste à générer un rendement total supérieur à celui du marché mondial des obligations d'entreprises de qualité « investment grade », restera inchangé. Toutefois, après la Date de prise d'effet, l'objectif inclura les termes supplémentaires « tout en appliquant des Critères ESG ». Il n'y aura pas non plus de changement significatif au niveau de la liquidité globale et des profils de risque du Fonds.**

---

<sup>1</sup> En rapport avec les questions sociales, environnementales ou liées au personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

### **Pourquoi ces modifications surviennent-elles ?**

Nous estimons que l'amélioration des caractéristiques sociales et environnementales du Fonds lui permettra de s'aligner sur la demande existante et en croissance rapide des investisseurs en faveur de fonds présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales clairement définies. Sa nouvelle Approche d'investissement et sa nouvelle Politique d'investissement le rendront également plus attractif pour une large base d'investisseurs. Ensemble, ces modifications permettront au Fonds de tirer profit d'opportunités offrant une plus forte croissance pour ses actifs et d'améliorer ses perspectives de viabilité à long terme.

### **Ces changements entraîneront-ils un réalignement du portefeuille du Fonds ?**

Le Fonds devra réaligner ses portefeuilles avant que les modifications ne prennent effet afin de se conformer à ces dernières. Sur la base des participations du Fonds au 6 février 2024, un réalignement de 4,05 % du portefeuille sera nécessaire, ce qui entraînera des coûts de transaction estimés à 0,02 % de la valeur liquidative (VL) du Fonds.

Ces frais seront pris en charge par le Fonds et auront un impact d'un montant équivalent sur sa performance. Le réalignement devrait commencer le **lundi 29 avril 2024** et se terminer avant la Date de prise d'effet.

Veuillez noter toutefois que certains des investissements qui ne répondent pas aux critères d'investissement mis à jour et qui sont actuellement détenus dans le Fonds peuvent être soumis à des contraintes de liquidité ou à une liquidité plus faible (autrement dit, il est possible que ces actifs ne puissent pas être vendus sans avoir d'impact négatif sur leur valeur) dans des conditions de marché difficiles. Il peut en résulter :

- que le Fonds doit vendre ces investissements à un moment inopportun et/ou dans des conditions de marché défavorables, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur du Fonds ; et/ou
- qu'un petit nombre d'investissements qui ne répondent pas aux critères d'investissement mis à jour soient encore détenus après la Date de prise d'effet ; nous chercherons toutefois à vendre ces actifs dès que possible après cette date si cela s'avère nécessaire.

## **Détails des modifications**

### **I. Introduction des exclusions ESG**

#### **Contexte**

Le SFDR a été introduit en mars 2021 pour offrir une plus grande transparence sur le degré de durabilité des produits financiers, principalement par l'introduction d'exigences définies en matière de publication d'informations relatives aux critères ESG et à la durabilité. Cette nouvelle réglementation fournit un cadre permettant aux investisseurs d'évaluer et de comparer les critères ESG et de durabilité de leurs fonds et reflète l'évolution du paysage d'investissement découlant de l'intérêt croissant des investisseurs pour les considérations ESG.

Ces modifications aligneront le Fonds sur la demande existante et en croissance rapide des investisseurs en faveur de fonds présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales clairement définies. Elles sont également cohérentes avec l'engagement de M&G visant à faire évoluer autant de stratégies que possible vers des résultats ESG, durables ou d'impact.

#### **En quoi consistent ces exclusions ?**

Le Fonds n'investira pas dans des titres de créance émis par des gouvernements dont il est estimé qu'ils n'ont pas fait de progrès suffisants en matière sociale d'après nos tests de bonne gouvernance, ou dans toute société considérée comme ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies sur le plan des droits de l'homme, des normes de travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Le Fonds ne pourra pas investir dans des émetteurs impliqués dans les activités suivantes (selon des seuils maximums pour les chiffres d'affaires dérivés de certaines de ces activités) :

- Charbon thermique
- Forage arctique et extraction de sables bitumineux
- Divertissement pour adultes
- Jeux d'argent
- Tabac
- Armes controversées

Nous nous attendons à ce qu'au moins 70 % du portefeuille du Fonds soit aligné sur des caractéristiques E/S spécifiques.

Veuillez noter que les restrictions d'investissement dans le charbon thermique s'appliquent déjà aux Fonds conformément à la Politique d'investissement relative au charbon thermique de M&G Investments, qui est entrée en vigueur le 27 avril 2022. Les détails de cette politique sont disponibles sur notre site Internet.

De plus amples informations sur les exclusions ESG applicables au Fonds, y compris les seuils de chiffre d'affaires pour chaque activité répertoriée ci-dessus et les informations concernant nos filtres de bonne gouvernance, seront mises à la disposition des Actionnaires sur notre site Internet à compter de la Date d'entrée en vigueur : [www.mandg.com/country-specific-fund-literature](http://www.mandg.com/country-specific-fund-literature).

Outre l'introduction des exclusions énoncées ci-dessus, nous allons apporter les modifications suivantes, qui s'ajoutent au changement de l'approche d'investissement décrit dans la prochaine section :

- **Objectif d'investissement**

L'Objectif d'investissement sera modifié de manière à préciser que le Fonds applique les critères ESG. Veuillez noter que l'objectif financier du Fonds restera le même, et que l'indice de référence par rapport auquel sa performance est évaluée restera inchangé.

- **Politique d'investissement**

La Politique d'investissement du Fonds sera mise à jour pour stipuler que celui-ci cherche à réaliser des investissements qui respectent les Critères ESG, en appliquant une « Approche d'exclusion » (en vertu de laquelle l'univers d'investissement du Fonds est réduit en excluant les investissements considérés comme étant en conflit avec ses Critères ESG).

- **Stratégie d'investissement**

La section Classification ESG du Gestionnaire d'investissement sera mise à jour pour refléter le changement de classification du Fonds, qui passe de la catégorie produit « ESG Integrated » à la catégorie produit « Planet+/ESG Enhanced » de M&G. Les détails des catégories sont disponibles à l'Annexe 1 du Prospectus.

- **Risques principaux**

La section Risques principaux du Fonds sera mise à jour pour inclure les risques liés aux « exclusions d'investissements » et aux « données ESG ».

- **Informations précontractuelles**

Ces informations, requises pour tous les fonds dits Article 8 du SFDR depuis janvier 2023, seront ajoutées au Supplément du Prospectus du Fonds et apporteront des détails sur ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Enfin, la section « **Profil de l'investisseur type** » du Fonds sera également mise à jour pour intégrer les modifications.

## **II. Modification de la Stratégie d'investissement et du nom du Fonds**

Dans le cadre de l'approche d'investissement actuelle, une partie des rendements du Fonds a été tirée par l'évaluation par le Gestionnaire d'investissement de facteurs macroéconomiques tels que la croissance économique, les taux d'intérêt et l'inflation. Cette nouvelle approche se concentrera plutôt sur la sélection de crédits individuels, ainsi que sur le suivi des émetteurs détenus par le Fonds. Cette évaluation implique de comprendre les risques spécifiques à chaque émetteur, ce qui permet au Gestionnaire d'investissement de juger de la valeur de l'obligation et de déterminer si elle est mal évaluée. Nous pensons que cette nouvelle approche contribuera à générer des rendements plus stables sur le long terme.

En conséquence de ce changement, le Fonds sera renommé M&G (Lux) Global Credit Investment Fund, ce qui reflète mieux la nouvelle approche.

Une description complète du processus de sélection des émissions est disponible dans la Stratégie d'investissement mise à jour du Fonds à l'Annexe A.

## **III. Modification de la Politique d'investissement**

À compter de la Date d'entrée en vigueur, tout investissement réalisé par le Fonds devra avoir, au moment de l'achat, une notation de crédit minimale de B- (ou équivalente) de la part d'au moins une agence de notation ou du Gestionnaire d'investissement.

Cette modification permettra de faire correspondre le Fonds aux besoins de certains investisseurs.

Nous en profiterons également pour clarifier les points suivants dans la Politique d'investissement, à savoir :

- préciser que la catégorie « Investment grade », telle que définie dans la Politique d'investissement, comprend les obligations d'entreprises non notées qui sont de qualité « Investment grade » de l'avis du Gestionnaire d'investissement ; et
- énumérer les types de titres pouvant représenter jusqu'à 20 % de la Valeur liquidative du Fonds sous la forme (a) d'obligations d'entreprises de qualité inférieure à « Investment grade », (b) d'obligations d'État et de titres publics, (c) de titres adossés à des actifs et (d) de titres de créance convertibles conditionnels.

Des informations complètes sont disponibles dans la Politique d'investissement mise à jour du Fonds à l'Annexe A.

## **IV. Réduction des AMC**

Cette réduction permettra de rendre le Fonds plus attractif pour tous les investisseurs. Vous pouvez retrouver une comparaison complète des frais actuels et révisés dans le tableau de l'Annexe B.

### **Frais administratifs et juridiques associés aux modifications**

Tous les frais juridiques et administratifs associés aux modifications seront à la charge de M&G.

**Ci-joint :** Annexe A : Comparaison des Politiques d'investissement actuelles et révisées, et informations sur les Principaux risques dans le Prospectus du Fonds

Annexe B : Comparaison des AMC actuels et révisés du Fonds

## **2. Modifications apportées à M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund et à M&G (Lux) Emerging Markets Hard Currency Bond Fund (individuellement un « Fonds », collectivement les « Fonds »)**

**Si vous n'êtes Actionnaire d'aucun de ces Fonds, vous n'avez pas besoin de lire cette section.**

À compter du **mercredi 26 juin 2024** (la « **Date d'entrée en vigueur** »), nous actualiserons les Politiques et les Stratégies d'investissement des Fonds ci-dessus afin d'améliorer leurs caractéristiques environnementales et sociales. Celles-ci font partie de l'engagement de M&G visant à faire évoluer autant de stratégies que possible vers des résultats ESG, durables ou d'impact.

Ces modifications introduiront un ensemble d'exclusions environnementales, sociales et de gouvernance (« **ESG** »). Au moins 70 % du portefeuille de chaque Fonds devrait être aligné sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales (« **E/S** ») spécifiques, et les deux détiendront une part minimale de 20 % dans des investissements durables et tiendront compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité<sup>2</sup>.

En conséquence de ces modifications, les deux Fonds verront leur classification évoluer, pour devenir des fonds dits Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), qui concerne les fonds promouvant des caractéristiques E/S, tout en appliquant de bonnes pratiques de gouvernance. Les Fonds seront également reclassés dans la catégorie « Planet+/ESG Enhanced », conformément aux classifications ESG du Gestionnaire d'investissement.

**Il n'y aura pas de changement significatif au niveau de la liquidité globale et des profils de risque du Fonds.**

### **Contexte et motifs des modifications**

Le SFDR a été introduit en mars 2021 pour offrir une plus grande transparence sur le degré de durabilité des produits financiers, principalement par l'introduction d'exigences définies en matière de publication d'informations relatives aux critères ESG et à la durabilité. Cette nouvelle réglementation fournit un cadre permettant aux investisseurs d'évaluer et de comparer les critères ESG et de durabilité de leurs fonds et reflète l'évolution du paysage d'investissement découlant de l'intérêt croissant des investisseurs pour les considérations ESG.

Ces modifications aligneront les Fonds sur la demande existante et en croissance rapide des investisseurs en faveur de fonds présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales clairement définies.

### **Détails des modifications**

- **Exclusions d'investissement**

Les Fonds n'investiront pas dans des titres de créance émis par des gouvernements dont il est estimé qu'ils n'ont pas fait de progrès suffisants en matière sociale d'après nos tests de bonne gouvernance, ou dans toute société considérée comme ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies sur le plan des droits de l'homme, des normes de travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Les Fonds ne pourront pas investir dans des émetteurs impliqués dans les activités suivantes (selon des seuils maximums pour les chiffres d'affaires dérivés de certaines de ces activités) :

- Charbon thermique
- Forage arctique et extraction de sables bitumineux

---

<sup>2</sup> En rapport avec les questions sociales, environnementales ou liées au personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

- Divertissement pour adultes
- Jeux d'argent
- Tabac
- Armes controversées

Veillez noter que les restrictions d'investissement dans le charbon thermique s'appliquent déjà aux Fonds conformément à la Politique d'investissement relative au charbon thermique de M&G Investments, qui est entrée en vigueur le 27 avril 2022. Les détails de cette politique sont disponibles sur notre site Internet.

De plus amples informations sur les exclusions ESG applicables à chaque Fonds, y compris les seuils de chiffre d'affaires pour chaque activité répertoriée ci-dessus et les informations concernant nos filtres de bonne gouvernance, seront mises à la disposition des investisseurs sur notre site Internet à compter de la Date d'entrée en vigueur : [www.mandg.com/country-specific-fund-literature](http://www.mandg.com/country-specific-fund-literature).

Les informations contenues dans le Prospectus de chaque Fonds seront également modifiées. Vous pouvez retrouver une comparaison complète des termes actuels et mis à jour pour chaque Fonds dans les Annexes C et D, à la fin de la présente lettre.

- **Objectifs d'investissement**

Les Objectifs d'investissement seront modifiés de manière à préciser que les Fonds appliquent les critères ESG. Veuillez noter que les objectifs financiers des Fonds resteront les mêmes, et que les indices de référence par rapport auxquels leur performance respective est évaluée resteront inchangés.

- **Politiques d'investissement**

La Politique d'investissement de chaque Fonds sera mise à jour pour stipuler que ceux-ci cherchent à réaliser des investissements qui répondent aux critères ESG, en appliquant une « Approche d'exclusion » (en vertu de laquelle l'univers d'investissement de chaque Fonds est réduit en excluant les investissements considérés comme étant en conflit avec ses critères ESG).

- **Stratégies d'investissement**

La section Classification ESG du Gestionnaire d'investissement sera mise à jour pour refléter le changement de classification du Fonds, qui passe de la catégorie « ESG Integrated » à la catégorie « Planet+/ESG Enhanced ». Les détails des catégories sont disponibles à l'Annexe 1 du Prospectus.

- **Risques principaux**

La section Risques principaux de chaque Fonds sera mise à jour pour inclure les risques liés aux « exclusions d'investissements » et aux « données ESG ».

- **Informations précontractuelles**

Ces informations, requises pour tous les fonds dits Article 8 du SFDR depuis janvier 2023, seront ajoutées à celle du Prospectus de chaque Fonds et apporteront des détails sur leurs caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Enfin, la section « **Profil de l'investisseur type** » de chaque Fonds sera également mise à jour pour intégrer les modifications.

### **Ces changements entraîneront-ils un réalignement des portefeuilles des Fonds ?**

Les deux Fonds devront réaligner leurs portefeuilles avant que les modifications ne prennent effet afin de respecter les nouvelles exclusions d'investissement. Sur la base des participations des Fonds au 6 février 2024, les modifications nécessiteront un réalignement de :

- 5,59 % du portefeuille de **M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund**, ce qui entraînera des coûts de transaction estimés à 0,06 % de la valeur liquidative (VL) du Fonds ; et
- 8,92 % du portefeuille de **M&G (Lux) Emerging Markets Hard Currency Bond Fund**, ce qui entraînera des coûts de transaction estimés à 0,13 % de la VL du Fonds.

Ces frais seront pris en charge par les Fonds et auront un impact d'un montant équivalent sur leur performance. Le réaligement devrait commencer le **lundi 29 avril 2024** et se terminer avant la Date de prise d'effet.

Veillez noter toutefois que certains des investissements qui ne répondent pas aux critères d'exclusion ESG et qui sont actuellement détenus dans les Fonds peuvent être soumis à des contraintes de liquidité ou à une liquidité plus faible (autrement dit, il est possible que ces actifs ne puissent pas être vendus sans avoir d'impact négatif sur leur valeur) dans des conditions de marché difficiles. Il peut en résulter :

- que les Compartiments doivent vendre ces investissements à un moment indésirable et/ou dans des conditions de marché défavorables, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des Compartiments ; et/ou
- qu'un petit nombre d'investissements qui ne répondent pas aux critères d'investissement ESG soient encore détenus après la Date de prise d'effet ; nous chercherons toutefois à vendre ces actifs dès que possible après cette date si cela s'avère nécessaire.

#### **Coûts d'administration associés aux modifications**

Tous les coûts d'administration associés à la mise en œuvre des modifications seront à la charge de M&G.

**Pièce jointe :** Annexe C : Comparaison des termes actuels et révisés employés dans le Prospectus de M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund

Annexe D : Comparaison des termes actuels et révisés employés dans le Prospectus de M&G (Lux) Emerging Markets Hard Currency Bond Fund

**Annexe A – Comparaison des informations actuelles et révisées du Prospectus de  
M&G (Lux) Global Corporate Bond Fund**

<b>Informations actuelles sur le fonds (en vigueur jusqu'au mardi 28 mai 2024)</b>	<b>Informations mises à jour sur le fonds (à compter du mercredi 29 mai 2024)</b>
<b>M&amp;G (Lux) Global Corporate Bond Fund</b>	<b>M&amp;G (Lux) Global Credit Investment Fund</b>
<p><b>Objectif d'investissement</b></p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison du revenu et de la croissance du capital) supérieur à celui du marché mondial des obligations d'entreprises de qualité « investment grade » sur toute période de cinq ans.</p>	<p><b>Objectif d'investissement</b></p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (croissance du capital plus revenu) supérieur à celui du marché mondial des obligations d'entreprises de qualité « investment grade » sur toute période de cinq ans tout en appliquant des Critères ESG.</p>
<p><b>Politique d'investissement</b></p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des obligations de sociétés « investment grade » libellées dans n'importe quelle devise. Le Fonds ne prend pas en ligne de compte la devise et vise à couvrir tous les actifs autres que l'USD en USD. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris sur les marchés émergents.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans des obligations d'entreprises à haut rendement, ainsi que dans des titres d'État et des titres publics libellés dans n'importe quelle devise. Aucune restriction en matière de qualité de crédit n'est appliquée en ce qui concerne les titres de créance à haut rendement dans lesquels le Fonds peut investir.</p> <p>Le Fonds utilise un processus d'investissement qui repose à la fois sur une vision macroéconomique descendante et sur une analyse fondamentale des titres individuels.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 20 % de sa Valeur liquidative dans des titres dont la notation est inférieure à « investment grade » et des titres non notés.</p> <p>Le Fonds peut détenir jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 % de sa Valeur liquidative dans des titres adossés à des actifs et jusqu'à 20 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance convertibles conditionnels.</p> <p>Le Fonds investira en règle générale sans intermédiaire. Le Fonds peut aussi investir indirectement par le biais d'instruments dérivés en vue de prendre des positions longues et courtes afin d'atteindre son objectif d'investissement, pour une gestion efficace de portefeuille et à des fins de couverture. Ces instruments peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des contrats au comptant, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats à terme négociés en bourse, des swaps de défaut de crédit, des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur rendement total.</p>	<p><b>Politique d'investissement</b></p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des obligations de sociétés « investment grade » libellées dans n'importe quelle devise. La catégorie « Investment grade » comprend les obligations d'entreprises non notées qui sont de qualité « Investment grade » de l'avis du Gestionnaire d'investissement. Le Fonds ne prend pas en ligne de compte la devise et vise à couvrir tous les actifs autres que l'USD en USD. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris sur les marchés émergents.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 20 % de sa Valeur liquidative dans les actifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des obligations d'entreprises de qualité inférieure à « Investment grade » (y compris des obligations d'entreprises non notées qui n'ont pas été classées dans la catégorie « Investment grade » par le Gestionnaire d'investissement) ;</li> <li>• des obligations d'État et des titres publics ;</li> <li>• des titres adossés à des actifs ; et</li> <li>• des titres de créance convertibles conditionnels.</li> </ul> <p>Tout investissement réalisé par le Fonds, dans ce maximum combiné de 20 %, doit avoir, au moment de l'achat, une notation de crédit minimale de B- (ou équivalente) de la part d'au moins une agence de notation ou du Gestionnaire d'investissement (« Notation de crédit minimale »).</p> <p>En cas de dégradation de la notation d'un titre de créance ou d'un émetteur, la solvabilité sera évaluée dans les plus brefs délais et des mesures appropriées pourront être prises pour tout instrument spécifique concerné au sein du Fonds. Ces mesures pourraient inclure la vente des participations sous-jacentes ou la conservation des participations jusqu'à l'échéance en fonction des caractéristiques spécifiques de l'instrument ; dans les deux cas, la décision sera prise dans l'intérêt des Actionnaires du Fonds. Le Fonds peut</p>

<p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des warrants et d'autres titres de créance.</p>	<p>détenir jusqu'à 3 % de sa Valeur liquidative dans des investissements dégradés sous la Notation de crédit minimale. Si la limite de 3 % est dépassée, tout actif dont la note est inférieure à la Notation de crédit minimale et n'a pas été relevée au cours d'une période de six mois sera vendu.</p> <p>Le Fonds cherche à réaliser des investissements qui répondent aux Critères ESG, en appliquant une Approche d'exclusion, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément du Fonds.</p> <p>Le Fonds peut détenir jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 % de sa Valeur liquidative dans des titres adossés à des actifs et jusqu'à 20 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance convertibles conditionnels.</p> <p>Le Fonds investira en règle générale sans intermédiaire. Le Fonds peut aussi investir indirectement par le biais d'instruments dérivés en vue de prendre des positions longues et courtes afin d'atteindre son objectif d'investissement, pour une gestion efficace de portefeuille et à des fins de couverture. Ces instruments peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des contrats au comptant, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats à terme négociés en bourse, des swaps de défaut de crédit, des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur rendement total.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des warrants et d'autres titres de créance.</p>
<p><b>Stratégie d'investissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Approche d'investissement</b></li> </ul> <p>Le Gestionnaire d'investissement prend en compte les facteurs macroéconomiques, liés aux catégories d'actifs, aux secteurs, aux zones géographiques et aux niveaux de crédits individuels. Une approche d'investissement dynamique combinant une sélection de titres descendante et ascendante est suivie, ce qui permet au Gestionnaire d'investissement de modifier la combinaison de duration et d'exposition au crédit en fonction des perspectives des marchés obligataires. Une équipe interne d'analystes de crédit assiste le Gestionnaire d'investissement dans la sélection de crédits individuels, ainsi que dans le suivi des émetteurs détenus par le Fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Approche d'investissement responsable</b></li> </ul> <p>Le Fonds est classé « ESG Integrated ».</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus.</p>	<p><b>Stratégie d'investissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Approche d'investissement</b></li> </ul> <p>La diversification internationale du Fonds se manifeste par des investissements dans une série d'émetteurs individuels, de secteurs et de régions. Le Gestionnaire d'investissement applique une approche d'investissement qui vise à tirer parti des opportunités de valeurs fondamentale et relative. Les rendements des investissements seront principalement induits par la sélection de crédits individuels.</p> <p>Une équipe interne d'analystes de crédit assiste le Gestionnaire d'investissement dans la sélection de crédits individuels, ainsi que dans le suivi des émetteurs dont les titres sont détenus par le Fonds. Cette évaluation implique de comprendre les risques spécifiques à chaque émetteur, ce qui permet au Gestionnaire d'investissement de juger de la valeur de l'obligation et de déterminer si elle est mal évaluée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Classification ESG du Gestionnaire des Investissements</b></li> </ul> <p>Le Fonds est classé Planet+/ESG Enhanced.</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus.</p>

<p><b>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</b></p> <p>- <b>Règlement SFDR</b></p> <p>Le Fonds est classé comme Fonds au sens de l'Article 6 du SFDR. Ce Fonds ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales. Par conséquent, le Gestionnaire d'investissement ne prend pas systématiquement en compte les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité. Le Fonds tient compte des risques en matière de durabilité et de leurs incidences, comme détaillé dans la section « Risques en matière de durabilité ».</p> <p>- <b>Règlement européen sur la taxonomie</b></p> <p>Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p><b>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</b></p> <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement SFDR et promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément du Fonds.</p>
<p><b>Profil de l'investisseur type</b></p> <p>Le Fonds est conçu pour les investisseurs particuliers et institutionnels cherchant à obtenir un rendement total à partir d'un portefeuille composé d'investissements obligataires du monde entier, mais qui comprennent que leur capital sera exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé pourra aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds. Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>	<p><b>Profil de l'investisseur type</b></p> <p>Le Fonds est conçu pour les investisseurs particuliers et institutionnels cherchant à obtenir un rendement total à partir d'un portefeuille composé d'investissements obligataires du monde entier et qui ont des préférences en matière de durabilité.</p> <p>Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds. Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>
<p><b>Risques principaux</b></p> <p>Le Fonds est exposé aux risques principaux suivants, qui sont généralement associés aux titres et aux instruments dans lesquels le Fonds investit ou qu'il utilise pour atteindre son objectif d'investissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque lié à la variation du capital et du revenu</li> <li>• Risque de crédit</li> <li>• Risque de taux d'intérêt</li> <li>• Risque de liquidité</li> <li>• Risque de contrepartie</li> <li>• Risque lié aux marchés émergents</li> <li>• Risque lié aux obligations titrisées</li> <li>• Risque lié aux titres de créance convertibles conditionnels</li> <li>• Risque lié aux instruments dérivés</li> <li>• Risque lié à l'exposition supérieure à la valeur liquidative</li> <li>• Risque de ventes à découvert</li> </ul>	<p><b>Risques principaux</b></p> <p>Le Fonds est exposé aux risques principaux suivants, qui sont généralement associés aux titres et aux instruments dans lesquels le Fonds investit ou qu'il utilise pour atteindre son objectif d'investissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque lié à la variation du capital et du revenu</li> <li>• Risque de crédit</li> <li>• Risque de taux d'intérêt</li> <li>• Risque de liquidité</li> <li>• Risque de contrepartie</li> <li>• Risque lié aux marchés émergents</li> <li>• Risque lié aux obligations titrisées</li> <li>• Risque lié aux titres de créance convertibles conditionnels</li> <li>• Risque lié aux instruments dérivés</li> <li>• Risque lié à l'exposition supérieure à la valeur liquidative</li> <li>• Risque de ventes à découvert</li> <li>• Risque lié aux données ESG</li> <li>• Risque lié aux exclusions d'investissement</li> </ul>

Pour une description plus détaillée des risques, les investisseurs sont invités à lire la section « Facteurs de risque ».

Pour une description plus détaillée des risques, les investisseurs sont invités à lire la section « Facteurs de risque ».

**Annexe B – Comparaison des Frais de gestion annuels actuels et révisés de  
M&G (Lux) Global Corporate Bond Fund**

<b>Catégorie d'actions</b>	<b>Numéro ISIN</b>	<b>Frais de gestion annuels actuels</b>	<b>Frais courants du Fonds au 31 janvier 2024</b>	<b>Frais de gestion annuels en vigueur à compter du 29 mai 2024</b>	<b>Frais courants du Fonds à compter du 29 mai 2024 (estimation)</b>
Actions A de capitalisation en USD	LU1670712956	0,65 %	0,89 %	0,40 %	0,64 %
Actions A de distribution en USD	LU1670713095	0,65 %	0,89 %	0,40 %	0,64 %
Actions C de capitalisation en USD	LU1670713178	0,25 %	0,48 %	0,15 %	0,38 %
Actions C de distribution en USD	LU1670713251	0,25 %	0,48 %	0,15 %	0,38 %
Actions A-H de capitalisation en EUR	LU1670713335	0,65 %	0,90 %	0,40 %	0,65 %
Actions A-H de distribution en EUR	LU1670713418	0,65 %	0,90 %	0,40 %	0,65 %
Actions C-H de capitalisation en EUR	LU1670713509	0,25 %	0,51 %	0,15 %	0,41 %
Actions C-H de distribution en EUR	LU1670713681	0,25 %	0,49 %	0,15 %	0,39 %
Actions A-H de capitalisation en CHF	LU1670713764	0,65 %	0,88 %	0,40 %	0,53 %
Actions C-H de capitalisation en CHF	LU1670713848	0,25 %	0,52 %	0,15 %	0,42 %
Actions CI-H de capitalisation en EUR	LU1797815906	0,25 %	0,46 %	0,15 %	0,36 %
Actions CI-H de distribution en EUR	LU1797816037	0,25 %	0,47 %	0,15 %	0,37 %
Actions CI de capitalisation en USD	LU1797815732	0,25 %	0,45 %	0,15 %	0,35 %
Actions CI-H de distribution en GBP	LU1797816383	0,25 %	0,46 %	0,15 %	0,36 %

**Annexe C – Comparaison des informations actuelles et révisées du Prospectus de  
M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund**

En vigueur jusqu'au mardi 25 juin 2024	En vigueur à compter du mercredi 26 juin 2024
<p><b>Objectif d'investissement</b></p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (combinaison du revenu et de la croissance du capital) supérieur à celui du marché obligataire des pays émergents à l'échelle mondiale sur toute période de trois ans.</p>	<p><b>Objectif d'investissement</b></p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur à celui des marchés obligataires des pays émergents à l'échelle mondiale sur toute période de trois ans en appliquant des Critères ESG.</p>
<p><b>Politique d'investissement</b></p> <p>Le Fonds est autorisé à investir dans tous les types de dette de marchés émergents, y compris la dette souveraine, d'entreprise et en monnaie nationale.</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance libellés dans toute devise, émis ou garantis par des gouvernements de marchés émergents ou leurs agences, autorités locales, autorités publiques, organismes quasi-souverains ou supranationaux et par des sociétés domiciliées dans les marchés émergents ou y exerçant la majeure partie de leur activité économique.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa Valeur liquidative dans des titres dont la notation est inférieure à « investment grade » et des titres non notés. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance dans lesquels le Fonds peut investir.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des titres de créance chinois onshore libellés en CNY et négociés sur le Marché obligataire interbancaire chinois.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres adossés à des actifs et jusqu'à 10 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance convertibles conditionnels.</p> <p>Le Fonds investira en règle générale sans intermédiaire. Le Fonds peut également investir indirectement via des instruments dérivés aux fins de la prise de positions longues et courtes et de l'obtention d'une exposition à des investissements excédant sa Valeur nette d'inventaire en vue d'accroître son potentiel de rendement sur des marchés haussiers comme baissiers. Des instruments dérivés pourront être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, ainsi qu'à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ces instruments peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des contrats au comptant, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats à terme négociés en bourse, des options, des swaps de défaut de crédit, des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur rendement total et des titres indexés sur un risque de crédit.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités</p>	<p><b>Politique d'investissement</b></p> <p>Le Fonds est autorisé à investir dans tous les types de dette de marchés émergents, y compris la dette souveraine, d'entreprise et en monnaie nationale.</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance libellés dans toute devise, émis ou garantis par des gouvernements de marchés émergents ou leurs agences, autorités locales, autorités publiques, organismes quasi-souverains ou supranationaux et par des sociétés domiciliées dans les marchés émergents ou y exerçant la majeure partie de leur activité économique.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa Valeur liquidative dans des titres dont la notation est inférieure à « investment grade » et des titres non notés. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance dans lesquels le Fonds peut investir.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des titres de créance chinois onshore libellés en CNY et négociés sur le Marché obligataire interbancaire chinois.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres adossés à des actifs et jusqu'à 10 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance convertibles conditionnels.</p> <p>Le Fonds cherche à réaliser des investissements qui répondent aux Critères ESG, en appliquant une Approche d'exclusion, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément du Fonds.</p> <p>Le Fonds investira en règle générale sans intermédiaire. Le Fonds peut également investir indirectement via des instruments dérivés aux fins de la prise de positions longues et courtes et de l'obtention d'une exposition à des investissements excédant sa Valeur nette d'inventaire en vue d'accroître son potentiel de rendement sur des marchés haussiers comme baissiers. Des instruments dérivés pourront être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, ainsi qu'à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ces instruments peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des contrats au comptant, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats à terme négociés en bourse, des options, des swaps de défaut de crédit, des swaps de taux</p>

<p>et quasi-liquidités, des dépôts, des warrants et d'autres titres de créance.</p>	<p>d'intérêt, des swaps sur rendement total et des titres indexés sur un risque de crédit.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des warrants et d'autres titres de créance.</p>
<p><b>Stratégie d'investissement</b></p> <p>- <b>Approche d'investissement</b></p> <p>L'approche d'investissement du Fonds commence par une évaluation descendante des facteurs macroéconomiques tels que l'appétence générale pour le risque et les catalyseurs structurels de croissance à l'échelle mondiale.</p> <p>Au niveau régional et des pays, les facteurs tels que les politiques monétaires et fiscales, les flux de capitaux, ainsi que les cadres politiques et réglementaires seront passés en revue. Le résultat de cette analyse contribuera à documenter les allocations par pays et par devises du Fonds ainsi que sa duration. La sélection des crédits individuels est déterminée par une analyse approfondie des crédits et une évaluation poussée des valorisations.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement et l'équipe interne d'analystes de crédit procèdent à des analyses macroéconomiques et spécifiques aux titres.</p> <p>La diversification du Fonds est assurée par l'investissement dans une série d'actifs émis sur des marchés obligataires émergents à l'échelle mondiale.</p> <p>- <b>Approche d'investissement responsable</b></p> <p>Le Fonds est classé « ESG Integrated ».</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus.</p>	<p><b>Stratégie d'investissement</b></p> <p>- <b>Approche d'investissement</b></p> <p>L'approche d'investissement du Fonds commence par une évaluation descendante des facteurs macroéconomiques tels que l'appétence générale pour le risque et les catalyseurs structurels de croissance à l'échelle mondiale.</p> <p>Au niveau régional et des pays, les facteurs tels que les politiques monétaires et fiscales, les flux de capitaux, ainsi que les cadres politiques et réglementaires seront passés en revue. Le résultat de cette analyse contribuera à documenter les allocations par pays et par devises du Fonds ainsi que sa duration. La sélection des crédits individuels est déterminée par une analyse approfondie des crédits et une évaluation poussée des valorisations.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement et l'équipe interne d'analystes de crédit procèdent à des analyses macroéconomiques et spécifiques aux titres.</p> <p>La diversification du Fonds est assurée par l'investissement dans une série d'actifs émis sur des marchés obligataires émergents à l'échelle mondiale.</p> <p>- <b>Classification ESG du Gestionnaire des Investissements</b></p> <p>Le Fonds est classé Planet+/ESG Enhanced.</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus.</p>
<p><b>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</b></p> <p>- <b>Règlement SFDR</b></p> <p>Le Fonds est classé comme Fonds au sens de l'Article 6 du SFDR. Ce Fonds ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales. Par conséquent, le Gestionnaire d'investissement ne prend pas systématiquement en compte les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité. Le Fonds tient compte des risques en matière de durabilité et de leurs incidences, comme détaillé dans la section « Risques en matière de durabilité ».</p> <p>- <b>Règlement européen sur la taxonomie</b></p> <p>Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p><b>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</b></p> <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement SFDR et promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément du Fonds.</p>
<p><b>Profil de l'investisseur type</b></p> <p>Le Fonds est conçu pour les investisseurs particuliers et institutionnels qui souhaitent allier croissance du capital et revenu provenant d'un</p>	<p><b>Profil de l'investisseur type</b></p> <p>Le Fonds est conçu pour les investisseurs particuliers et institutionnels qui souhaitent allier</p>

<p>portefeuille composé principalement de titres de créance émis par des emprunteurs de marchés émergents et qui comprennent que leur capital sera exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé pourra aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins trois ans.</p>	<p>croissance du capital et revenu provenant d'un portefeuille composé principalement de titres de créance émis par des emprunteurs de marchés émergents et qui ont des préférences en matière de durabilité.</p> <p>Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins trois ans.</p>
--	---

**Annexe D – Comparaison des informations actuelles et révisées du Prospectus de  
M&G (Lux) Emerging Markets Hard Currency Bond Fund**

En vigueur jusqu'au mardi 25 juin 2024	En vigueur à compter du mercredi 26 juin 2024
<p><b>Objectif d'investissement</b></p> <p>Le Fonds vise à générer un rendement total (une combinaison de revenus et de croissance du capital) supérieur à celui du marché obligataire en devises fortes des marchés émergents sur toute période de trois ans.</p>	<p><b>Objectif d'investissement</b></p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur au cours du marché obligataire en devises fortes des marchés émergents sur toute période de trois ans en appliquant des Critères ESG.</p>
<p><b>Politique d'investissement</b></p> <p>Le Fonds investira au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance libellés en devise forte émis ou garantis par des gouvernements de marchés émergents ou leurs agences, autorités locales, autorités publiques, organismes quasi-souverains ou supranationaux. Il peut également s'exposer de manière limitée aux titres de créance émis par des sociétés de marchés émergents ou à des instruments libellés en devises de marchés émergents. Le Gestionnaire d'investissement a toute discrétion pour identifier les pays considérés comme des marchés émergents.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des titres de créance chinois onshore libellés en CNY et négociés sur le Marché obligataire interbancaire chinois.</p> <p>L'exposition du Fonds à ces actifs sera généralement obtenue directement. Le Fonds peut également investir indirectement via des instruments dérivés.</p> <p>Des produits dérivés peuvent être utilisés pour réaliser l'objectif d'investissement du Fonds et pour une gestion efficace de portefeuille. Les instruments dérivés dans lesquels le Fonds peut investir incluent les contrats au comptant, les contrats à terme négociés de gré à gré, les contrats à terme négociés en bourse, les swaps, les swaps de défaut de crédit, les swaps sur rendement total et les options.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans des liquidités, des quasi-liquidités, des dépôts, d'autres instruments de créance et d'autres organismes de placement collectif.</p>	<p><b>Politique d'investissement</b></p> <p>Le Fonds investira au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance libellés en devise forte émis ou garantis par des gouvernements de marchés émergents ou leurs agences, autorités locales, autorités publiques, organismes quasi-souverains ou supranationaux. Il peut également s'exposer de manière limitée aux titres de créance émis par des sociétés de marchés émergents ou à des instruments libellés en devises de marchés émergents. Le Gestionnaire d'investissement a toute discrétion pour identifier les pays considérés comme des marchés émergents.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des titres de créance chinois onshore libellés en CNY et négociés sur le Marché obligataire interbancaire chinois.</p> <p>Le Fonds cherche à réaliser des investissements qui répondent aux Critères ESG, en appliquant une Approche d'exclusion, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément du Fonds.</p> <p>L'exposition du Fonds à ces actifs sera généralement obtenue directement. Le Fonds peut également investir indirectement via des instruments dérivés.</p> <p>Des produits dérivés peuvent être utilisés pour réaliser l'objectif d'investissement du Fonds et pour une gestion efficace de portefeuille. Les instruments dérivés dans lesquels le Fonds peut investir incluent les contrats au comptant, les contrats à terme négociés de gré à gré, les contrats à terme négociés en bourse, les swaps, les swaps de défaut de crédit, les swaps sur rendement total et les options.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans des liquidités, des quasi-liquidités, des dépôts, d'autres instruments de créance et d'autres organismes de placement collectif.</p>
<p><b>Stratégie d'investissement</b></p> <p>- <b>Approche d'investissement</b></p> <p>L'approche du Fonds en matière d'investissement sur les marchés émergents commence par une analyse descendante de l'économie mondiale, qui est ajustée chaque jour en fonction des évolutions économiques, politiques et du marché.</p> <p>Dans ce contexte, l'approche du Gestionnaire d'investissement implique :</p>	<p><b>Stratégie d'investissement</b></p> <p>- <b>Approche d'investissement</b></p> <p>L'approche du Fonds en matière d'investissement sur les marchés émergents commence par une analyse descendante de l'économie mondiale, qui est ajustée chaque jour en fonction des évolutions économiques, politiques et du marché.</p> <p>Dans ce contexte, l'approche du Gestionnaire d'investissement implique :</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• de se forger une opinion sur les perspectives mondiales et globales des marchés émergents, y compris concernant la demande des économies avancées, les prix des matières premières, les tendances en matière de taux d'intérêt, les outils de politique monétaire et d'autres composantes de l'environnement extérieur ;</li> <li>• d'identifier les pays dont les fondamentaux sous-jacents du crédit sont stables ou en amélioration (notamment une situation budgétaire stable / en amélioration, une situation politique stable / en amélioration, des niveaux de réserves confortables au sein de la banque centrale, l'amélioration du compte courant, par exemple) ;</li> <li>• d'évaluer les conditions techniques du crédit afin d'identifier à la fois le potentiel haussier et les déséquilibres qui pourraient entraîner des dislocations du marché.</li> </ul> <p>Ce cadre rigoureux et multidimensionnel sert de base pour nos décisions en matière de pondération par pays, d'allocation marginale aux entreprises, de durée, de courbe de rendement et de sélection des devises et des instruments, ainsi que pour nos évaluations de la valeur relative.</p> <p>Le Fonds ne s'exposera pas de manière directe ou indirecte (lorsque le sous-jacent d'un actif éligible est une matière première) aux matières premières.</p> <p>- <b>Approche d'investissement responsable</b></p> <p>Le Fonds est classé « ESG Integrated ».</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de se forger une opinion sur les perspectives mondiales et globales des marchés émergents, y compris concernant la demande des économies avancées, les prix des matières premières, les tendances en matière de taux d'intérêt, les outils de politique monétaire et d'autres composantes de l'environnement extérieur ;</li> <li>• d'identifier les pays dont les fondamentaux sous-jacents du crédit sont stables ou en amélioration (notamment une situation budgétaire stable / en amélioration, une situation politique stable / en amélioration, des niveaux de réserves confortables au sein de la banque centrale, l'amélioration du compte courant, par exemple) ;</li> <li>• d'évaluer les conditions techniques du crédit afin d'identifier à la fois le potentiel haussier et les déséquilibres qui pourraient entraîner des dislocations du marché.</li> </ul> <p>Ce cadre rigoureux et multidimensionnel sert de base pour nos décisions en matière de pondération par pays, d'allocation marginale aux entreprises, de durée, de courbe de rendement et de sélection des devises et des instruments, ainsi que pour nos évaluations de la valeur relative.</p> <p>Le Fonds ne s'exposera pas de manière directe ou indirecte (lorsque le sous-jacent d'un actif éligible est une matière première) aux matières premières.</p> <p>- <b>Classification ESG du Gestionnaire des Investissements</b></p> <p>Le Fonds est classé Planet+/ESG Enhanced.</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus.</p>
<p><b>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</b></p> <p>- <b>Règlement SFDR</b></p> <p>Le Fonds est classé comme Fonds au sens de l'Article 6 du SFDR. Ce Fonds ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales. Par conséquent, le Gestionnaire d'investissement ne prend pas systématiquement en compte les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité. Le Fonds tient compte des risques en matière de durabilité et de leurs incidences, comme détaillé dans la section « Risques en matière de durabilité ».</p> <p>- <b>Règlement européen sur la taxonomie</b></p> <p>Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p><b>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</b></p> <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement SFDR et promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément du Fonds.</p>
<p><b>Profil de l'investisseur type</b></p> <p>Les investisseurs types peuvent être des investisseurs particuliers, professionnels ou des Investisseurs institutionnels à la recherche d'une croissance du revenu et du capital, mais capables d'assumer le risque</p>	<p><b>Profil de l'investisseur type</b></p> <p>Le Fonds est destiné aux investisseurs particuliers, professionnels ou institutionnels à la recherche</p>

<p>économique de perte de leur investissement dans le Fonds.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins trois ans.</p>	<p>d'une croissance de revenu et du capital, mais qui peuvent supporter le risque économique de la perte de leur investissement dans le Fonds et qui ont des préférences en matière de durabilité.</p> <p>Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs doivent comprendre que leur capital sera exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tous revenus dérivés pourra aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs comprennent et prennent la mesure des risques associés à l'investissement dans des Actions du Compartiment.</p> <p>Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins trois ans.</p>
---	--